



**Confédération
des syndicats nationaux**



Mémoire présenté
par la Confédération des syndicats nationaux (CSN)
et la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)

à la Commission indépendante
sur les caribous forestiers et montagnards

dans le cadre des audiences publiques régionales
portant sur deux scénarios théoriques de gestion
adaptée de l'habitat des caribous

24 mai 2022

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
www.csn.qc.ca

Avant-propos

Les gouvernements retardent, depuis plus de vingt ans, la mise sur pied de programmes de rétablissement du caribou forestier, en plus d'alimenter une culture où l'on oppose environnement et économie. Nous convenons qu'il est temps de mettre en œuvre un plan de rétablissement efficace du caribou forestier, car force est de constater, que les efforts des différents intervenants concernés n'ont pas eu les résultats espérés. Le plan de rétablissement doit avoir comme objectif de permettre aux populations des diverses hardes présentes sur le territoire forestier québécois, de bénéficier d'une croissance significative dans les prochaines décennies. Conséquemment, la démarche doit s'effectuer en tenant compte de la réalité de la forêt québécoise et de son importante empreinte sociale et économique pour les citoyens.

Soulignons que le Québec dispose de toutes les connaissances et de tous les outils nécessaires pour réussir cet important défi. Les facteurs qui causent le déclin sont bien documentés. Les deux principales étant la perturbation au-delà de 35 % des forêts anciennes et l'augmentation de la prédation (loups, ours et coyotes). Les professionnels du gouvernement, les chercheuses et les chercheurs universitaires, ainsi que l'industrie forestière, connaissent déjà les solutions à mettre en place. Nous souhaitons que cette Commission permette de corriger la situation dès maintenant.

Enfin, et nous insisterons sur cet aspect, il est essentiel d'intégrer, dans les préoccupations des gouvernements, les intérêts des travailleuses et des travailleurs. La CSN et la FIM sont d'avis que le rapport de la Commission aurait dû indiquer comment le gouvernement entend compenser les pertes d'emploi possibles. Ce plan devrait s'appuyer sur les principes de la transition juste et soutenir les entreprises du secteur forestier. Ainsi, il faut non seulement développer des projets de deuxième et de troisième transformation de la fibre d'une manière optimale, mais aussi s'assurer de la requalification de la main-d'œuvre vers ces nouveaux procédés. Les gouvernements devraient aussi investir dans la recherche et le développement du secteur de la forêt. L'inaction a assez duré!

Introduction

La forêt est au cœur de l'histoire du Québec, de son identité et de son développement économique, particulièrement dans les régions, mais aussi en zone urbaine. Sans vouloir refaire l'histoire et dans la foulée de *L'Erreur boréale*, le rapport du Vérificateur général du Québec menant à la commission Coulombe (2003) et celui du Sommet sur l'avenir du secteur forestier (2007) proposaient, en 2013, un nouveau régime forestier. Cette conclusion enthousiasmait une majorité d'intervenants, car elle apportait l'espoir de répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux du secteur. Les acteurs du milieu forestier percevaient l'arrivée de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) et, son nouveau mode de gouvernance, comme un défi à relever qui allait changer positivement le modèle de l'exploitation forestière au Québec. Par cette nouvelle gouvernance, le ministre reprenait à sa charge les responsabilités relatives à la planification forestière intégrée et à la réalisation des activités d'aménagement forestier sur le territoire du domaine de l'État. Il comptait sur la contribution des Conférences régionales des élus (CRÉ) pour la mise en place du processus de concertation régionale et locale. Rappelons que les structures démocratiques des CRÉ ont été abolies par le Parti libéral du Québec. Ainsi, au cours des dernières années, la mise en œuvre de la LADTF ne s'est pas avérée à la hauteur des attentes.

Il faut maintenant changer de paradigme et, plutôt que d'agir sur la protection de la forêt et ses usages récréotouristiques, dans le seul objectif de récolter et produire le bois, il nous faut maintenant offrir une vision globale de la forêt qui tienne compte des intérêts des travailleurs, de leur communauté et des autres usages de la forêt. Par ailleurs, l'aménagement écosystémique devrait devenir un objectif plus large qui encadre les objectifs de gestion et d'aménagement forestier. On ne peut gérer des ressources que si elles sont durables, et ce, tant pour les travailleurs que pour la faune.

Les travailleuses et les travailleurs du secteur de la forêt (scieries, usines de pâtes et papiers, sylviculture, tourbières, etc.) ont de grandes inquiétudes, car ils remarquent que la forêt et ses habitats se transforment rapidement sous leurs yeux, et pas pour le mieux. Ceux-ci sont bien conscients que leur travail risque d'être menacé si des actions ne sont pas prises pour un aménagement durable de la forêt. Il est impératif de mieux protéger la biodiversité tout en luttant contre les changements climatiques.

Le caribou

Le caribou boréal ou des bois, aussi appelé caribou forestier, est non seulement la seule sous-espèce de caribou (*Rangifer tarandus*) présente au Québec, elle est aussi une espèce emblématique des écosystèmes boréaux du Canada.

Il y a un consensus scientifique indiquant que le caribou est une espèce particulièrement sensible aux perturbations. La protection des vieilles forêts est essentielle à leur survie, à la séquestration du carbone ainsi qu'à la régulation du climat. Nous sommes d'avis que lorsque nous devrons restreindre les activités forestières, nous devrons interdire les activités minières et réduire au minimum les perturbations. En protégeant et en réalisant une gestion responsable de l'habitat du caribou, on protège également d'autres espèces.

Protection des caribous et des emplois

L'économie du Québec a déjà reposé presque exclusivement sur l'exploitation des ressources naturelles comme la forêt (bois et pâtes), la chasse, la trappe et la pêche, sans aucune considération pour les effets sur l'environnement et les communautés. La réalité est tout autre aujourd'hui. Plusieurs constats doivent être mis en lumière : le manque de considération pour l'aménagement écosystémique dans la pratique, qui pourtant est inscrite dans l'article 1 de la LADTF, l'intérêt des corporations forestières qui prime sur les principes du développement durable, la fermeture d'usines de transformation du bois sans égards aux travailleurs, la gestion en silo, le manque de consultations des travailleurs et des autochtones, dont la survie et les traditions sont imbriquées dans la vitalité des populations de caribous. De plus, nous constatons que les tables de partenariat sont inopérantes, qu'il y a une augmentation des projets spéciaux et un manque de transparence, qu'il y a une perte de biodiversité et une apparition progressive d'activités récréotouristiques de la forêt.

Nous appauvrissons les forêts, ce qui crée des impacts négatifs sur les volumes de bois, sur la qualité de la fibre, sur les emplois et les communautés qui en dépendent. Nous assistons à une dévalorisation des métiers de la forêt et à une polarisation des enjeux. Pourtant, la vitalité des communautés forestières est liée à la vitalité des travailleurs forestiers, membres de ces communautés. Si l'on veut des emplois dans 10, 40 et 70 ans dans le secteur de la forêt, c'est maintenant qu'il faut agir. Car du bois, on en a besoin!

Scénarios proposés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Les deux scénarios présentés par le MFFP dits « théoriques » et « hypothétiques » sèment l'inquiétude, tant pour la conservation du caribou, que pour les emplois. Selon la CSN et la FIM, aucun des deux scénarios ne répond aux résultats recherchés par l'ensemble des intervenants. Bien qu'il soit évident qu'un des éléments primordiaux du plan de rétablissement du caribou forestier sera la protection des forêts anciennes, il faudra s'assurer d'appliquer cette solution de la manière la plus efficace possible. Rappelons que le déclin des populations de caribous montagnards, de la harde de Charlevoix, du secteur de Pipmuacan, de l'aire protégée de Manouane-Manicouagan et de Val-d'Or, est le résultat de l'incapacité des gouvernements à gérer efficacement la ressource en lien avec la protection de l'habitat. Ainsi,

les objectifs du plan de rétablissement devront être précis et un suivi rigoureux devra être effectué. Parallèlement à la mise en place des mesures de rétablissement du caribou forestier, une chaire d'étude devrait être créée afin d'effectuer le suivi des mesures retenues et de suggérer des solutions innovatrices qui permettront d'augmenter la capacité de l'habitat naturel du caribou à lui fournir les éléments essentiels à son rétablissement.

Les conséquences de retarder l'exécution d'un plan crédible de rétablissement du caribou forestier peut se manifester dans la perte de la certification du *Forest Stewardship Council* (FSC), ce qui serait catastrophique pour l'emploi et l'économie. Pour plusieurs milieux de travail, Québec démontre son incapacité à respecter ses propres lois tout en nuisant à la rétention de la main-d'œuvre déjà éprouvée par une pénurie. La CSN et la FIM sont d'avis que le scénario « *sans impact forestier additionnel* » est à éliminer. Le retard dans le plan de rétablissement du caribou forestier et montagnard, et une gestion axée sur les volumes de bois disponibles pour être transformés par l'industrie, pourraient faire en sorte que le gouvernement fédéral applique la *Loi sur les espèces en péril*, sans prendre en compte les nombreux impacts négatifs d'une telle décision, prise de façon unilatérale.

Nous savons que le MFFP a évalué diverses solutions de remplacement aux coupes forestières, dont le transfert vers les régions où on ne retrouve pas de caribous. Cette solution, comme toutes les autres, devrait être présentée à l'ensemble des parties prenantes afin d'établir les bases d'une gestion responsable de la ressource, tant pour les travailleurs, que pour la protection du caribou. Il ne faudra pas oublier d'intégrer les enjeux de changement climatique et de biodiversité. En plus, le MFFP et le Forestier en chef souhaitent doubler les possibilités forestières dans les prochaines années. Les conséquences pro-industries et la volonté des profits à court terme inquiètent les travailleurs et ont, un effet sur la rétention de la main-d'œuvre. Les travailleurs que nous représentons ont déjà fait preuve de résilience pour s'adapter au cours des changements dans ce secteur. Par exemple, plusieurs ont dû modifier leurs techniques de plantation dans le secteur de la sylviculture en fonction de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

La pénurie de main-d'œuvre et l'âge moyen des travailleurs dans le secteur de la forêt sont aussi des réalités criantes à considérer. Dans le *Plan pour une économie verte* (PEV), le gouvernement admet que le secteur forestier est un domaine sensible sur plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi, pour que les travailleurs de ce secteur se sentent rassurés, il faut faire une place à la transition juste qui reconnaît l'importance du rôle des travailleurs dans le maintien de la vitalité des communautés en région. Outre les enjeux déjà évoqués, la perte de la certification internationale de la FSC pourrait entraîner des pertes d'emploi et réduire l'accessibilité au marché international du bois de biens supérieurs, en raison des retraits de certaines zones pour protéger l'habitat du caribou. Les conséquences des mauvais choix ne doivent pas se retrouver sur les épaules des travailleurs.

Conclusion

Le sablier s'est vidé et tous les délais supplémentaires risquent d'augmenter la vulnérabilité des travailleurs de cette industrie, tout comme celle des populations de caribous forestiers et montagnards. La CSN et la FIM rejettent le scénario « *sans impact forestier additionnel* » puisqu'il manque d'information et favorise l'élimination des populations de caribous forestiers et montagnards des hardes de Charlevoix, Manouane-Manicouagan, Pipmuacan et Val-d'Or. Nous privilégions la mise en place d'un nouveau plan ayant les objectifs suivants :

- ✓ Rétablir les populations de caribou forestier à un niveau acceptable tel que déterminé par les scientifiques, et ce, en concertation avec l'ensemble des acteurs sociaux économiques du secteur;
- ✓ Adapter des mesures liées à la spécificité de chacune des hardes et non des solutions applicables mur à mur;
- ✓ Privilégier des solutions innovatrices et préventives pour les prochaines décennies;
- ✓ Inviter à se joindre, dans le processus de décision, les communautés, les travailleurs, les Premières Nations et les utilisateurs de forêt, et ce, régionalement;
- ✓ Définir une stratégie d'appui économique visant une meilleure utilisation de la ressource ligneuse, une deuxième et troisième transformation plus vigoureuse en région;
- ✓ Soutenir les travailleurs affectés par les conséquences de l'application d'actions visant le rétablissement des populations de caribou forestier par l'intégration de mesures concrètes;
- ✓ Soutenir uniquement des initiatives structurantes qui permettent la création d'emploi tout en utilisant mieux et différemment la ressource.

Les questions entourant la protection du caribou forestier et le développement de l'industrie forestière régionale enflamment, polarisent et suscitent plusieurs interventions publiques. Il faut éviter que les grands perdants au centre de ce débat soient les travailleuses et les travailleurs qui doivent vivre dans l'incertitude d'une industrie en transformation, sans direction claire. Il faut plutôt offrir une vision globale de la forêt et le faire de concert avec tous les acteurs, notamment les syndicats qui représentent les travailleurs de la forêt.

Recommandations

1. Instaurer un fonds de transition juste pour les travailleurs à risque de perdre leur emploi, qui permettra l'accès à une formation rémunérée, à l'acquisition de nouvelles compétences et à la requalification orientée vers la deuxième transformation, etc.
2. Créer une table de discussion régionale incluant les travailleurs, les autochtones, les industries et ministères afin de mettre en lumière les enjeux pour chacune des parties.
3. Définir un processus annuel de reddition de comptes qui soit indépendant du MFFP, pour le plan de rétablissement du caribou forestier et montagnard, tout en portant, une attention particulière aux certifications environnementales pour les forêts du Québec.
4. Optimiser la capacité de l'habitat du caribou à lui fournir les éléments nécessaires à son rétablissement.
5. Investir dans la recherche et le développement du secteur de la forêt, notamment par la création d'une chaire de recherche pour valoriser la filière du bois (comme cela a été fait, par exemple au Chantier Chibougamau-Boisaco), effectuer le suivi des mesures retenues et suggérer des solutions innovatrices.